



1 Rue Pierre de Coubertin  
35400 SAINT MALO  
Tél. : 02.99.21.12.12

## **MARCHE : FOURNITURE DE PAIN**

### **REGLEMENT DU MARCHE**

Pouvoir adjudicateur : Lycée Maupertuis ST MALO, représenté par Marie LE BRAS, Provisseure  
Personne responsable du suivi de l'exécution du marché : Isabelle GUILBERT DANET, Gestionnaire  
Comptable assignataire : Agent Comptable Lycée Jacques Cartier – ST MALO.

#### **ARTICLE 1 : OBJET ET DUREE**

Fourniture de pains blancs tranchés d'une part et de pains spéciaux tranchés d'autre part pour la période du 20 janvier 2020 au 19 janvier 2021.

Le lycée se réserve le droit de valider le marché en lots séparés.

#### **ARTICLE 2 : QUANTITES**

**Les quantités peuvent être revues à la hausse ou à la baisse selon les périodes d'activité du lycée (stages, sorties, voyages scolaires ....)**

- Pains blancs tranchés 400 grammes : environ 75 unités les lundis, mardis, jeudis et vendredis, 50 unités les mercredis
- Pains spéciaux tranchés : environ 30 unités par jour
  - Pain au levain
  - Pain aux céréales
  - Pain complet
  - Pain bio
- Baguettes : environ 650 unités par an

#### **ARTICLE 3 : PRIX DU MARCHE**

Les prix proposés seront fermes, non révisables ni actualisables, jusqu'au 19.01.2021.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges et frais de conditionnement, emballage, transport.

#### **ARTICLE 4 : QUALITE-COMMANDES**

Les produits, quels que soient leur conditionnement ou présentation, devront répondre aux normes en vigueur pour la restauration collective (hygiène, traçabilité sur l'origine des produits, propreté des véhicules et emballages...). Les contrôles porteront aussi sur la conformité de la commande passée (poids, qualité des produits).

En cas de non-conformité, les produits seront refusés et devront être remplacés dans le délai initialement imparti. Des manquements répétés dans les livraisons entraîneront, après mise en demeure du fournisseur restée sans effet, la résiliation du marché aux torts du titulaire.

## **ARTICLE 5 : LIVRAISONS**

Livraison à la cuisine du lycée Maupertuis, à 6 h 00 du lundi au vendredi les semaines scolarisées (hors vacances scolaires).

***Le candidat doit impérativement indiquer si le dépannage dans la journée est possible et à quelles conditions, dans le cas où la commande reçue se révélerait insuffisante.***

## **ARTICLE 6 : REGLEMENT DES FACTURES**

Le paiement doit intervenir dans un délai maximum de 30 jours à compter de la réception de la facture. Il est effectué par virement administratif au compte du titulaire.

## **ARTICLE 7 : DEPOT DES CANDIDATURES**

Les offres (règlement du marché signé et l'offre de prix jointe complétée et signée) devront être obligatoirement déposées sur la plateforme de publication de l'AJI à l'adresse : <http://mapa.aji-france.com> au plus tard le mardi 7 janvier 2020, à 9 heures.

## **ARTICLE 9 : ECHANTILLONS**

Un échantillon de chaque pain devra être déposé au service restauration ou au bureau de l'intendance (Mme Lebret) au plus tard le 7 janvier 2020 à 9 heures. Les échantillons devront être les produits livrés par le titulaire lors du marché annuel (même qualité).

## **ARTICLE 10 : CRITERES DE JUGEMENT**

Les critères de sélection seront :

- Qualité des produits : 40 %
- Qualité, condition et souplesse de livraison : 10%
- Prix : 50%

Cachet et signature du chef d'entreprise